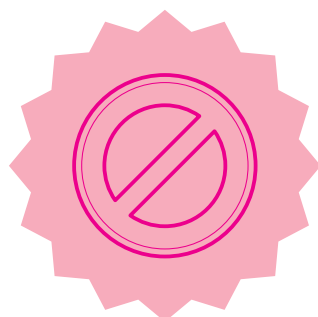
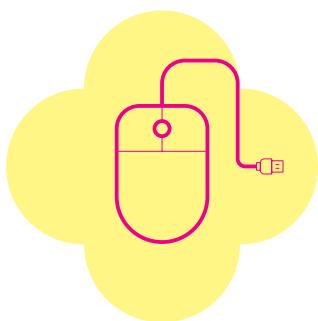
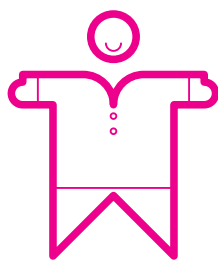


# BIENVENUE AUX RESTOS DU CŒUR

LIVRET D'ACCUEIL DU BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION NATIONALE





## **TU AS CHOISI DE T'ENGAGER EN TANT QUE BÉNÉVOLE AU SEIN DES RESTOS DU CŒUR ET NOUS T'EN REMERCIONS.**

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur sont une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel "les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur".

Ils ont pour but "d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes".

S'engager en tant que bénévole auprès des Restos du Cœur, c'est rejoindre des femmes et des hommes qui constituent la force vive de l'association et qui, par leur action directe ou indirecte, œuvrent au quotidien pour aider les plus démunis.

Ce livret d'accueil a été conçu pour te permettre de te familiariser avec l'environnement Restos et de disposer d'un premier niveau d'informations essentielles visant à faciliter ton intégration.



# 01

## ÊTRE BÉNÉVOLE AUX RESTOS DU CŒUR

Être Bénévole aux Restos c'est notamment :

- Accepter un engagement désintéressé au service des personnes en difficulté,
- S'intégrer dans une équipe conviviale, chaleureuse et structurée,
- Être utile et proposer de contribuer à l'action des Restos, en fonction des besoins de l'organisation, de sa disponibilité et de ses savoir-faire,
- Accepter de faire le point après 3 mois de présence pour valider son engagement.



À DÉCOUVRIR SUR L'INTRANET

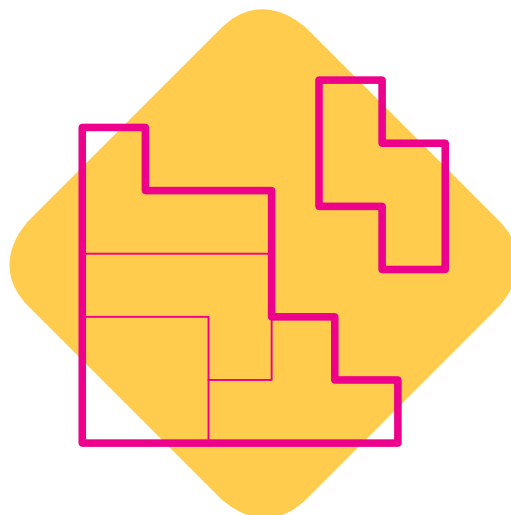
→ **La charte d'engagement et de responsabilité** (rubrique Services généraux / Ressources Humaines bénévoles / Docs à télécharger)

L'esprit de l'association se résume en quelques mots dans la **Charte des bénévoles**, que chacun s'engage à signer et à appliquer intégralement :

- **01** – Respect et solidarité envers toutes les personnes démunies
- **02** – Bénévolat sans aucun profit direct ou indirect
- **03** – Engagement sur une responsabilité acceptée
- **04** – Convivialité, esprit d'équipe, rigueur dans l'action
- **05** – Indépendance complète à l'égard du politique et du religieux
- **06** – Adhésion aux directives nationales et départementales

# 02

## ORGANISATION DE L'ASSOCIATION



### L'ASSOCIATION NATIONALE (A.N)

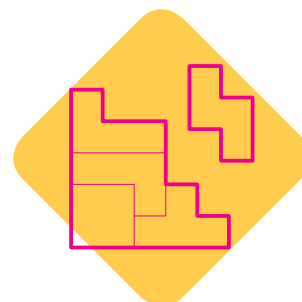
L'assemblée générale (AG) est majoritairement constituée de responsables des associations départementales et se réunit une fois par an pour approuver les comptes, le rapport moral et élire le nouveau Conseil d'administration (CA). Le CA désigne un Bureau comprenant, entre autres, le président, le trésorier et le secrétaire général.





Le Conseil d'Administration national définit la politique des Restos, que le Bureau élu met en œuvre avec l'aide d'une équipe de bénévoles et de permanents. L'Association Nationale regroupe un certain nombre d'activités centralisées, dont elle fait bénéficier toutes les associations départementales :

- Elle assure les achats et l'approvisionnement de la plus grosse partie de la nourriture (achats et dons européens ou dons "nationaux") dans les départements. Ces denrées sont ensuite réparties par les associations départementales dans leurs centres de distribution, et complétées par les dons locaux.
- Elle apporte l'appui technique et l'aide financière complémentaire éventuellement nécessaires aux actions d'aide alimentaire et d'aide à l'insertion.
- Elle assure la formation de l'ensemble des bénévoles.
- Elle veille au bon fonctionnement des associations départementales, contrôle et consolide leurs comptes.
- Elle aide à la cohérence des actions des différents intervenants et à l'échange d'informations grâce aux Chargés de mission et aux Antennes qui font le lien entre le siège et les départements.
- Elle assure la communication générale des Restos : relations avec les médias et les institutions.
- Elle autorise (ou non) les manifestations faites au nom et au bénéfice des Restos.



## LES ANTENNES

Afin de maintenir des liens étroits entre le siège et les régions, onze antennes nationales se répartissent géographiquement les interventions auprès des associations départementales. Elles participent à la mise en œuvre des messages et de la politique de l'Association Nationale.

L'antenne informe, sensibilise, observe et transmet les suggestions des départements. Elles s'assurent de la continuité des actions, notamment en étant en recherche permanente de femmes et d'hommes pouvant les relayer dans le cadre de l'animation de chaque AD.

## LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES (AD)

Présentes sur tout le territoire, elles sont autonomes juridiquement. L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président. Les associations départementales sont cependant liées à l'association nationale par un contrat d'agrément qui définit leurs obligations et qui constitue l'élément crucial de la cohérence du "mouvement Restos".

Ces 119 associations gèrent, animent et coordonnent sur le terrain l'aide à la personne et les multiples activités qui contribuent à la réinsertion. C'est un travail au quotidien qu'elles assurent avec conviction et efficacité grâce aux dizaines de milliers de bénévoles.

A l'écoute de toutes les formes d'exclusion, elles apportent des propositions et de nouvelles initiatives qui contribueront à aider ceux que les Restos accueillent à remonter la pente.

## LES CENTRES D'ACTIVITÉS

Chaque association départementale, en fonction du nombre de bénévoles disponibles, de ses besoins et de ses projets départementaux, gère plusieurs sites d'activité : centres d'activité, Restos Bébé du Cœur, chantier d'insertion, Jardin du Cœur, activités de rue, centres d'hébergement etc.

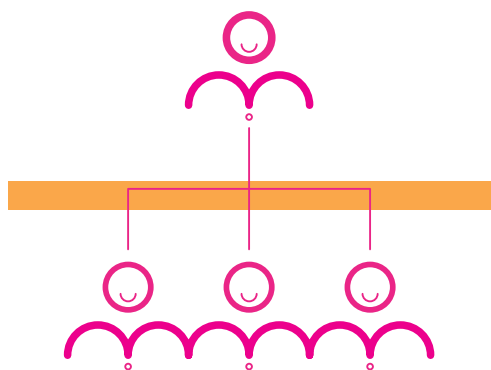


### À DÉCOUVRIR SUR L'INTRANET

→ **L'organigramme nominatif de l'Association Nationale** (rubrique Annuaire / Organigramme)

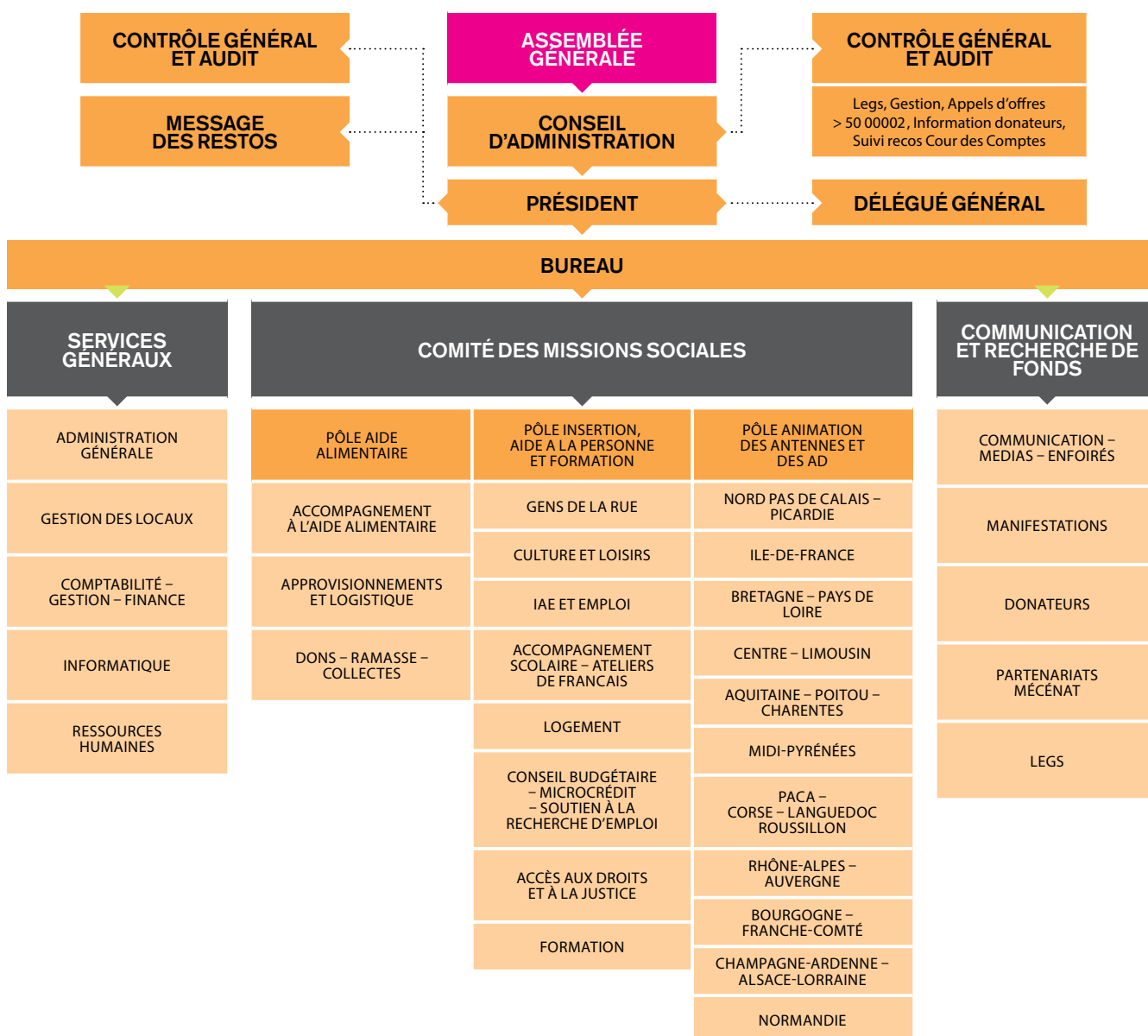
→ **La carte de France des Antennes** (rubrique Aide à la personne et insertion / Animation des Antennes et des AD / Carte des Antennes Nationales)

→ **Les coordonnées des Antennes, des AD et des centres d'activités** (rubrique Annuaire)



## 03

# ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION NATIONALE



# 04 TON INTÉGRATION



Tu as été recruté en tant que **bénévole** pour répondre à des missions spécifiques décrites dans une fiche de mission.

Tu fais dorénavant partie des équipes de l'Association Nationale et ton intégration est une étape importante te permettant de prendre tes fonctions dans les meilleures conditions et de confirmer ton engagement. Pour ce faire, l'A.N a mis en place un parcours avec plusieurs grandes étapes :

---

## **SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ**

Après avoir confirmé ton accord et ta disponibilité sur la mission proposée, tu dois signer la charte des Bénévoles des Restos du Cœur, et la clause de confidentialité. Par cette démarche, tu t'engages à remplir ta mission dans un esprit de générosité, un souci d'efficacité et de discrétion. tu t'engages également à respecter les disponibilités que tu as proposées et à participer au travail de l'équipe. La rigueur de l'action et la simplicité de l'engagement permettent d'accompagner au mieux les personnes accueillies.

---

## **FORMATION D'UNE JOURNÉE "MIEUX CONNAÎTRE LES RESTOS"**

Proposée dans les premiers jours suivant ton arrivée, elle a pour objectif de :

- Développer la connaissance que les bénévoles ont des Restos et leur compréhension du projet associatif d'aide à la personne.
- Présenter l'organisation générale des Restos.
- Permettre aux participants de réfléchir à leurs motivations pour pouvoir clarifier et renforcer leur engagement.

---

## **JOURNÉE DE DÉCOUVERTE DU TERRAIN**

Cette journée permet d'aller à la rencontre des bénévoles terrain et de participer de façon concrète à une activité Restos (dans un centre de distribution, un centre d'accueil de jour, une activité Camion...). Le choix du type de structure te sera proposé lors de la formation "Mieux connaître les Restos".

---

## **LA PÉRIODE D'OBSERVATION ET DE VALIDATION DE TON ENGAGEMENT**

Les 3 premiers mois constituent une période d'observation au sein de ton service qui te permettra de confirmer ton engagement au sein des Restos du Cœur.

Au cours de cette période, un point sera fait avec le responsable du service pour valider la bonne marche de la mission et confirmer ton engagement.

Au cours de cette période, une rencontre avec le Secrétariat Général (Paul Dervaux ou André Canas, secrétaire général et secrétaire général adjoint et Catherine El Arouni, déléguée générale) sera également organisée (prendre contact avec Caroline ROY pour fixer le rendez-vous, caroline.roy@restosducoeur.org).



### **À DÉCOUVRIR SUR L'INTRANET**

→ **Les fiches de missions** (rubrique Services généraux / Ressources Humaines Bénévoles / Docs à télécharger)

→ **Le programme de formation "Mieux connaître les Restos"** (rubrique Aide à la personne et insertion / Formation/ Formations "socle")



Tout au long de ton intégration, tu seras accompagné par un tuteur désigné par le service RH bénévolat afin de répondre aux questions que tu te poses, s'assurer que tout se passe au mieux et selon tes souhaits.

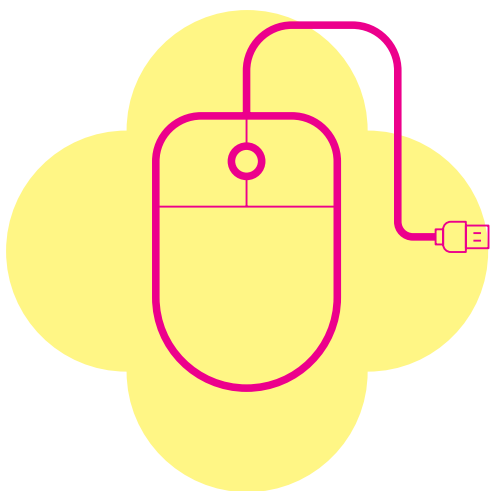


## BILAN DE TA MISSION

Entre 6 mois et un an après ton arrivée, un bilan avec le service RH bénévolat te sera proposé afin de faire le point sur les missions occupées et tes éventuels besoins en termes de formation ou d'évolution au sein de l'association.

Le service bénévolat se tient à ta disposition pour répondre à toutes les questions que tu te poses.

**Contact :** Service RH bénévolat  
Bureau 304 (3ème étage)  
Poste 433, email : [benevolat@restosducoeur.org](mailto:benevolat@restosducoeur.org)



# 05

## RESTONET, L'INTRANET DES RESTOS

**C'est l'outil incontournable grâce auquel tu trouveras toutes les informations et ressources documentaires dont tu as besoin.**

Son accès est réservé aux salariés et bénévoles de l'Association Nationale, des Antennes, des associations départementales et des centres.

A ton arrivée, un identifiant et un mot de passe te sont remis par le service informatique pour accéder à ta session d'ordinateur. Ils te seront également utiles pour te rendre sur l'intranet, espace sur lequel tu trouveras l'ensemble des informations relatives à la vie interne de l'association : actualités, contacts, présentation des activités et ressources documentaires associées.



Pour se rendre sur intranet, il te suffit de taper l'adresse suivante :

[intranet.restosducoeur.org](http://intranet.restosducoeur.org).

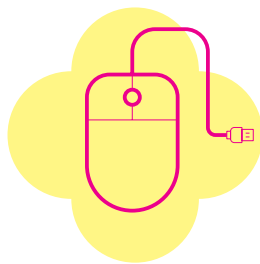
### ACCUEIL

La page d'accueil regroupe l'ensemble des actualités du site.

### ANNUAIRE

Tu y trouveras :

- L'ensemble des coordonnées des personnes (bénévoles ou salariés) de ton service, des autres services de l'Association Nationale, des Antennes, des Associations départementales ou des centres basés partout en France,
- L'organigramme nominatif de l'Association Nationale avec, pour chaque service, les personnes qui le compose, leurs fonctions ainsi que leurs coordonnées.



**À savoir :** A tout moment tu peux modifier tes coordonnées dans l'annuaire en te rendant dans la rubrique "boîte à outils" / "mes informations" située sur la droite de la page d'accueil.

### **AIDE À LA PERSONNE ET INSERTION, COMMUNICATION ET RECHERCHE DE FONDS, SERVICES GÉNÉRAUX**

Ces rubriques regroupent les informations relatives aux services de l'Association Nationale : présentation, activités, contacts, documents à télécharger.

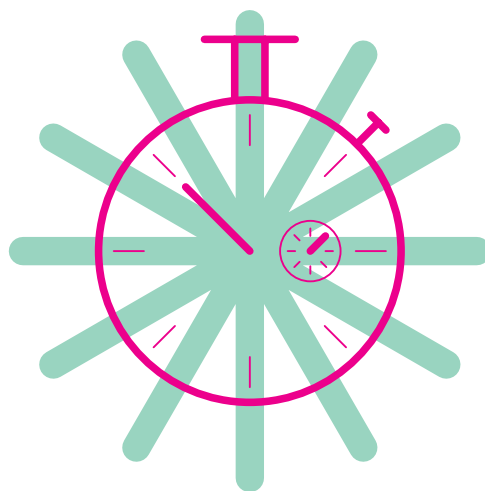
---

### **VIE DE L'ASSOCIATION**

C'est ici que se trouvent les procès-verbaux des bureaux et conseils d'administration de l'AN, ainsi que l'information relative au lancement de campagne et à l'Assemblée Générale de l'A.N. Parce qu'il est important que l'intranet soit un outil vivant, les mises à jour des rubriques sont à la main des services. Si tu as été identifié comme correspondant intranet, n'hésite pas à contacter le service communication afin de suivre une courte formation à l'outil.

# 06

## LES PRINCIPAUX TEMPS FORTS D'UNE ANNÉE AUX RESTOS



---

### **SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE**

- Assemblées Générales des associations départementales, puis de l'Association Nationale
- Réunion interne de lancement de campagne de l'Association
- Lancement de la campagne de dons

---

### **FIN NOVEMBRE**

- Lancement de la campagne d'hiver

---

### **JANVIER**

- Concerts des Enfoirés

---

### **MARS**

- Collecte Nationale
- Diffusion du concert des Enfoirés
- Mise en vente du CD et du DVD
- Fin de la campagne d'hiver





## AVRIL À FIN NOVEMBRE

- Campagne d'été

## TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Des manifestations locales**

Divers événements artistiques, culturels, sportifs ou simplement festifs se déroulent dans le but de faire connaître l'action des Restos et de recueillir des fonds.

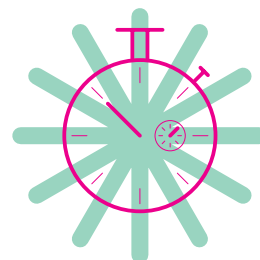
L'association est en effet autorisée à faire appel à la générosité du public, en respectant strictement les règles fixées par l'administration fiscale.

Dans la plupart des cas, les Restos ne sont pas les organisateurs de ces événements et n'engagent aucun frais. Aucune manifestation ne peut être organisée au bénéfice des Restos sans leur accord écrit préalable. Étant donné les conséquences fiscales ou parfois pénales que pourrait entraîner un événement mal préparé, seuls les projets précis et détaillés sont pris en compte. Aucun accord n'est donné oralement ni dans l'urgence.

- **Un travail permanent de communication** sur l'action des Restos, ainsi que de relations et de Lobbying institutionnels.

- **Des activités d'insertion**

Les activités de rue, chantiers d'insertion ou logement ne sont pas calés sur le rythme des campagnes et ont lieu tout au long de l'année.



# 07

## LES INTERDITS

Les Restos du Cœur interdisent toute quête ou vente d'objet à leur profit sur la voie publique ou à domicile.

Afin de garantir la continuité de l'éthique et de l'image de l'association, il est interdit à toute personne, association ou société étrangère aux Restos :



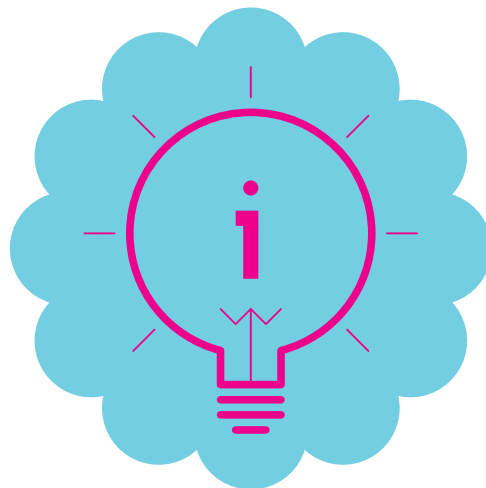
### À DÉCOUVRIR SUR L'INTRANET

- **Les documents relatifs :**
  - à l'assemblée générale de l'A.N (rubrique Vie de l'association / Assemblée Générale / Docs à télécharger)
  - au lancement de campagne (rubrique Vie de l'association / Lancement de campagne)
- **Le guide des manifestations** (rubrique Communication-Recherche de fonds / Manifestations / Docs à télécharger)
- **L'utilisation du logo et de la photo de Coluche** (rubrique Communication-Recherche de fonds / Communication-Médias-Enfoirés / Docs à télécharger)

- L'utilisation d'urnes, tirelires ou procédés similaires destinés à recueillir des fonds.
- Les opérations commerciales ou manifestations n'ayant pas eu l'agrément écrit des Restos du Cœur.
- Les utilisations non autorisées du nom des Restos du Cœur, du logo et de la photo de Coluche.
- La vente de "produits dérivés" (tee-shirts, badges, affiches, autocollants, photos, etc.).

# 08

## INFOS PRATIQUES



### ABANDON DE FRAIS ET FRAIS DE MISSION

Dans le cadre du bénévolat, les frais de déplacement domicile-lieux du bénévolat ne sont pas pris en charge mais peuvent faire l'objet d'abandons de frais ouvrant droit à déduction fiscale sur justificatifs (si tu es imposable). Deux périodes pour les déposer :

- fin janvier pour fournir ceux d'avril à décembre
- fin mai pour fournir ceux de janvier à fin avril

Par ailleurs, dans le cas où tu serais amené à engager des frais pour une mission ponctuelle en dehors de la région parisienne, tu pourras en demander le remboursement à ton responsable.

Enfin, à titre exceptionnel, pour un bénévole demeurant en province, le remboursement de certains frais de déplacement doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Secrétariat Général.

### ACHAT DE BILLETS DU CONCERT DES "ENFOIRÉS"

L'Association Nationale dispose d'un quota de places réservées aux salariés et bénévoles : l'ouverture de cette prévente s'effectue avant celle du grand public. Tu peux réserver au maximum 4 places par personne. Le prix de vente des places étant le même que le prix proposé au public.

Pour plus d'information : [communication@restosducoeur.org](mailto:communication@restosducoeur.org)

### ASSURANCE

Dès lors que tu es recruté en tant que bénévole, tu es couvert par le contrat d'assurance M.A.S. (Multigaranties Activités Sociales) souscrit auprès de la MACIF. Ce contrat couvre tous les accidents corporels qui pourraient survenir à l'occasion de tes activités au sein de notre association.

### DÉJEUNER

Si tu le souhaites, afin de partager un moment convivial, tu as la possibilité d'apporter ton déjeuner dans la salle à manger située au sous-sol de nos locaux. Cet endroit est doté d'un réfrigérateur, de deux micro-ondes et de couverts.

Un code d'accès est nécessaire pour accéder à cette salle. Ton responsable te le communiquera.

### INFORMATION ET COMMUNICATION

Chaque mois, une lettre d'information "A.N Infos" est envoyée par email à tous les bénévoles et salariés du siège pour les informer des grandes actualités de l'Association Nationale.

Une réunion interservices est également organisée chaque trimestre afin de se rencontrer et de partager l'information générale.

Enfin, les réunions d'équipes constituent également un moment privilégié au sein des services.



#### À DÉCOUVRIR SUR L'INTRANET

→ **La fiche explicative sur l'assurance des bénévoles** (rubrique Services Généraux / Gestion des locaux / Assurance – baux / Docs à télécharger / Fonctionnement des contrats / les bénévoles)

→ **L'imprimé "remboursement de frais"** (rubrique Services Généraux / Comptabilité, Gestion, Finance / Espace toutes AD / Remboursement de frais)

→ **L'ensemble des "A.N Infos"** (rubrique Vie de l'association / Docs à télécharger)